

**DEPARTEMENT DE LA MANCHE
ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES
COMMUNE DE PONTORSON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2010**

En exercice	27	<i>L'an deux mil dix, le huit juin, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick LARIVIERE, Maire.</i>
Présents	21	
Absents	6	
Procurations	5	
Votants	22	
Date de convocation 1 ^{er} juin 2010		

***Membres présents :** Mr LARIVIÈRE Patrick. Mme VINOUSE Maryvonne. Mr ALIX Roger. Mme GUÉRIN Annick. Mr LOILIER Pierre. Mme FILLÂTRE Annick. Mr BASQUIN Marc. Mr GANCHE Jean-Luc. Mme CHAUMONT Marie-Aude. Mr FAGUAIS Lucien. Mr TOUQUETTE Pierre. Mr TRÉCAN Louis. Mme SOUEFF Chantal. Mme DANARD Valérie. Mr GAZENGEL Michel. Mme COLLIN Valérie. Mr CACHERA Daniel. Mme MAUROUARD Marie-Christine. Mr DAVOINE Louis. Mr SIMON Claude. Mme THÉAULT Béatrice.*

***Absents :** Mr LEMÉTAYER Claude. Mr COUREUIL Daniel. Mr DURANT Claude. Mme BAZIN Denise. Mr LECHAT Marc. Mr PERRIN Nicolas.*

***Procurations :** Mr LEMÉTAYER à Mr ALIX. Mr COUREUIL à Mr GANCHE. Mr DURANT à Mr LARIVIÈRE. Mme BAZIN à Mme VINOUSE. Mr LECHAT à Mr TRÉCAN.*

Secrétaire de séance : Mme CHAUMONT Marie-Aude

La rencontre avec les nouveaux responsables du S.D.I.S au Centre de Secours de Pontorson ayant subi un décalage horaire, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir l'excuser pour son retard.

Le procès verbal de la réunion précédente ne faisant pas l'objet d'observation est approuvé. Le conseil accepte à l'unanimité de se prononcer sur les questions diverses.

2010/41 - Aménagement de la rue de la plaine: marchés de travaux

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les marchés relatifs aux travaux d'aménagement de la rue de la Plaine avec les sociétés énoncées ci-après :

Lot 1 - Terrassement, voirie réseaux eaux pluviales, eaux usées et signalisation :

Rol Normandie 409 679.62 € HT (estimation 599 650 € HT)

Lot 2 - Eau potable : Bernasconi 71 960.50 € HT (estimation 98 345 € HT)

Lot 3 - Eclairage public : Cegelec 79 995 € HT (estimation 88 497 € HT)

Suite à la demande de Mme Théault relative à la différence entre le montant des marchés et l'estimatif des travaux, Monsieur le Maire énonce le montant des différentes propositions reçues.

2010/42 - Aménagement de la rue de la plaine: effacement des réseaux, participation travaux SDEM

Considérant que les travaux d'effacement du réseau électrique sont estimés à 110 000 €. Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité de participer aux travaux de programme mentionnés ci-dessus au taux de 50.16 % soit 55 176 € et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer au nom de la Commune toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

2010/43 - Aménagement de la rue de la Plaine : effacement des réseaux de télécommunication en coordination avec les effacements de réseaux électriques

Vu le projet d'effacement du réseau de télécommunication, la participation de la Commune est estimée à 46 700 € TTC à laquelle il convient d'ajouter la participation relative aux travaux de câblage (18 % du montant à communiquer par France Télécom).

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de réaliser l'effacement des réseaux de télécommunication rue de la Plaine et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer au nom de la Commune la convention de câblage France Télécom et toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

2010/44 - Aménagement de la rue de la Plaine : convention de groupement

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande avec le SDEM pour l'exécution de la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs.

2010/45 - Aménagement de la rue de la Plaine, acquisition de parcelles

En complément de la délibération 2010/6, le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'acquérir à titre gratuit les parcelles 065 C 389p, 384p, 900p, 705, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et désigne Maître Serrand comme notaire.

2010/46 - Modernisation de la ligne Avranches-Pontorson : suppression de passages à niveau

Dans le cadre de l'opération de modernisation du tronçon ferroviaire Avranches-Pontorson, la suppression des passages à niveau (PN) suivants est envisagée :

PN 99 : création d'une voirie de 300 m vers la RD 80

PN 100 : détournement vers le PN 101

PN 102 : détournement vers le PN 101 voiries déjà existantes

PN 103 : raccorder la ferme de la Hacherie sur la RN 175

PN106 : détournement de la circulation routière vers le viaduc métallique du km 116 + 642 situé à 300 m du PN 106

La SNCF sollicite l'avis du conseil à propos de ces suppressions et sur les aménagements que la Commune entend réaliser. Les aménagements nécessaires pour ces suppressions sont pris en charge financièrement par la modernisation de la ligne et les partenaires financeurs.

La commission des travaux demande que les PN 100 et 103 soient maintenus dans l'état.

Le conseil municipal après en avoir délibéré donne à l'unanimité un avis favorable à la suppression des PN 99, 102 et 106 mais demande que les PN 100 et 103 soient maintenus dans leur état actuel.

Monsieur Ganche demande si les travaux de voirie pour relier la route de Saint James au parc d'activités sont programmés. Monsieur le Maire répond que les crédits sont en diminution et que ces travaux sont pour l'instant en attente.

2010/47 - Demandes de subventions

Monsieur le Maire donne lecture des propositions des commissions. Mr Ganche et Mme Vinouse soulignent le bon écho général suite à l'organisation des 10 km de Pontorson et les perspectives de développement de la manifestation. M. Alix précise que l'association projette d'organiser également un 5 km. A la demande de Mme Vinouse, la subvention du secours catholique est portée à 780 €. M. Cachera apporte des précisions par rapport à la subvention exceptionnelle du comité des fêtes de Boucey et souhaite que les demandes soient présentées différemment. M. Gazengel demande d'une part que l'on rappelle aux associations qu'elles ne doivent pas avoir plus d'un an de fond de roulement et demande si un courrier a été adressé aux autres communes du canton pour l'Office du Tourisme. Mme Fillâtre répond que le nouveau bureau de l'Office de Tourisme a prévu d'intervenir auprès de ces communes pour solliciter leur concours. Monsieur le Maire suggère que la compétence tourisme soit transférée à la Communauté de communes. Monsieur Cachera souhaite que les associations transmettent les pièces manquantes dans un délai déterminé.

Le conseil municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité les subventions ci-après et précise que le versement ne sera réalisé que lorsque les associations auront transmis les pièces demandées. Si les documents ne sont pas transmis sur l'exercice 2010, les subventions ne pourront être versées.

LIBELLE	Subvention votée	
	ordinaire	exceptionnelle
A.D.P.C.R	200 €	
ADSB du Sud Manche	90 €	
Amicale du personnel communal et CDC	1 500 €	
Amicale Laïque de Pontorson	3 800 €	
Amicale Médaillés militaires Pontorson	80 €	
Amitiés Highworth (avance de 300 € déjà versée)	1 550 €	
Ardevon chasse	100 €	
Association des œuvres sociales du canton	800 €	
C.A.P	2 000 €	
Chœur de la baie	400 €	1 600 €
Club de la Gaieté-3ème age - Boucey	800 €	
Club de l'Amitié Ardevon	200 €	
Club des Toujours jeunes Beauvoir-Les Pas	150.00 €	
Club des toujours jeunes Pontorson	850.00 €	
Comité des Fêtes Ardevon	500.00 €	
Comité des Fêtes de Boucey	1 000.00 €	1 000.00 €
Comité jumelage Pontorson-Wassenberg	1 850.00 €	
Courir en Baie	200.00 €	1 300.00 €
Ensemble Instrumental	2 000.00 €	
Etoile Sportive Boucey - Section Gymn.	200.00 €	
Etoile Sportive Boucey - Section Muscul.	500.00 €	
F.N.A.C.A	200.00 €	
F.N.A.T.H accidentés de la vie	150.00 €	
Génériques	2 875.00 €	
Groupement Artistique Pontorsonnais	250.00 €	
Groupement National Réfractaires Maquisards	180.00 €	
Gymnastique volontaire Pontorsonnaise	200.00 €	
Interlude	1 500.00 €	
Jardins familiaux	250.00 €	
La Colombe Pontorsonnaise	350.00 €	
Les amis de la Transmanche	300.00 €	
Les Pas Hé Oh	500.00 €	
Les Restos du Cœur	800.00 €	
Lire et faire lire	280.00 €	
Musiques à Pontorson	15 000.00 €	
Office Cantonal Animation Culturelle	18 000.00 €	
Office de tourisme de Pontorson	45 000.00 €	
S.A.G du canton de Pontorson	460.00 €	
Sauvegarde du Prêche et du patrimoine local	250.00 €	
Secours catholique	780.00 €	
Section Cyclos Pontorson	- €	200.00 €
Société chasse de Boucey	300.00 €	
Société de chasse de Cormeray	90.00 €	
Société de chasse de les Pas	80.00 €	
Société de chasse de Pontorson	600.00 €	
Société de pêche "Le gardon"	400.00 €	
Société des courses	1 000.00 €	
Sté Saint Vincent de Paul	800.00 €	
Tennis club de Pontorson	2 000.00 €	

Tour de la Manche	6 800.00 €	
Union Sportive Pontorsonnaise	2 700.00 €	
Union Nationale des Combattants	730.00 €	
Vélo club	1 500.00 €	

2010/48 - Subvention à la Scolaire Pontorsonnaise

Le conseil municipal après en avoir délibéré accorde à l'unanimité à la Scolaire Pontorsonnaise la somme de 603.10 € correspondant pour 539.60 € au frais de déplacement de la classe de CM2 pour la remise du 1^{er} prix pour le concours national les petits reporters du patrimoine et pour 63.50 au frais de transport USEP (déplacement du 25 novembre à Ducey).

2010/49 - Centre culturel : jury de concours- montant de l'indemnisation

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité fixe le montant de la prime à 10 000 € HT et annule la délibération 2007/95 dans sa partie relative au montant de la prime.

2010/50 - Création/transformation de poste

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- de créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe pour les services eau et assainissement à compter du 1^{er} juillet 2010 (pour $\frac{1}{2}$ sur le budget assainissement eaux usées et pour $\frac{1}{2}$ sur le budget de distribution d'eau potable).
- de transformer un poste adjoint technique principal de 1^{ère} classe en poste d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} septembre 2010.

2010/51 - Aménagement de la salle de Boucey : permis de construire

Vu le projet d'aménagement de la salle de Boucey,

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer un permis de construire pour l'aménagement de la salle de Boucey.

2010/52 - Décisions modificatives

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de modifier le budget principal de la façon suivante :

- Compte 2128-041 (DI ordre) : + 2 000 €
- Compte 21578-041 (RI ordre) : + 2 000 €
- Compte 2111-041 (DI ordre) : + 2 000 €
- Compte 2031-041 (RI ordre) : + 2 000 €
- Compte 2031-020-412 (DI) : - 16 000 €
- Compte 2031-10003-412 (DI) : + 16 000 €

et le budget du service des eaux de la façon suivante :

- Compte 6811-042 : + 8 000 €
- Compte 28182-040 : + 8 000 €.

2010/53 - Participation scolaire 2009/2010

Le conseil municipal après en avoir délibéré fixe à l'unanimité les participations scolaires de la façon suivante :

- Elève scolarisé à l'école du Chat Perché : 1411.12 €
- Elève scolarisé à l'école Louis Pergaud en CLIS : 591.68 €
- Elève scolarisé à l'école Louis Pergaud (autres classes) : 627.02 €.

2010/54 - Participation école Notre Dame

Vu le coût par élève constaté à l'école Louis Pergaud : 627.02 €,

Vu le nombre d'élèves déclarés par l'école Notre Dame (61)

La participation au profit de l'école Notre Dame pour 2009/2010 est de 38 248.22 €, compte tenu de l'avance de 10650 € perçue par l'OGEC, le conseil municipal après en avoir délibéré décide à la majorité (2 abstentions) de verser à l'OGEC de l'école Notre-Dame la somme de 27 598.22 €.

2010/55 - Location 1^{er} étage bâtiment A- 2 Chaussée de Villechèrel

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer un bail de 3 ans renouvelable avec l'Association Interdépartementale Manche - Ille et Vilaine pour la location du 1^{er} étage du bâtiment A sis 2 Chaussée de Villechèrel pour la somme de 300 € par mois à compter du 1^{er} juillet 2010. Monsieur le Maire précise que la Commune n'a pris en charge que des travaux de peinture.

2010/56 - Evadtours : demande de remboursement d'acompte

Considérant que la Société Evadtours avait réservé des places à l'auberge de jeunesse de Pontorson pour la période du 31 juillet au 14 août et versé 650 € d'acompte, que la dite Société a annulé sa réservation en février et sollicite le remboursement de l'acompte versé.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de rembourser à la Société Evadtours la somme de 650 €.

2010/57 - Indemnisation agriculteurs, travaux sur les réseaux

Vu le barème des indemnisations du Département de la Manche,

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de verser à Monsieur Petitpas la somme de 465 €. Cette somme sera imputée sur le budget assainissement.

2010/58 - Tarif sorties CEL

Le conseil municipal après en avoir délibéré fixe à l'unanimité à 10 € le tarif des sorties dans le cadre du CEL.

2010/59 - Ecole de musique : réclamation de Mme Nolleau

Vu la demande de Mme Nolleau,

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de rembourser à Mme Nolleau la somme de 93 € et de ne pas lui facturer le 3^{ème} 1/3 de l'année 2009/2010.

2010/60 - Vente par adjudication au profit de la Fondation France-Haïti : frais d'enregistrement

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de prendre en charge les frais d'enregistrement de la vente par adjudication réalisée au profit de la Fondation France-Haïti (125 €).

2010/61 - Admissions en non valeur

Vu les courriers de Monsieur le receveur,

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'admettre en non valeur la somme de :

- 179.75 € correspondant à la redevance cantine de Mme Ellen Mc Farlan
- 125.98 € correspondant à la redevance eau et assainissement 2007 et 2008 de Mme Andrée Dubois
- 195 € correspondant à la location de la salle polyvalente par M. Michel Mautalent
- 471.05 € correspondant à la redevance eau et assainissement 2008 de M. Michel Mautalent
- 202.71 € correspondant à la redevance eau et assainissement 2005 et 2006 de Mme Fichepoil Corinne
- 131.65 € correspondant à la redevance eau et assainissement 2004 de Mme Colette Germain
- La somme de 967,68 € correspondant à des dépenses de cantine et études surveillées de 2008 à 2009 pour Mme Jessica FOUGÈRES (jugement du 7/12/2009 : effacement des dettes antérieures au 7/12/2009)
- La somme de 862.92 € correspondant à des dépenses d'eau et d'assainissement de Mme Jessica FOUGÈRES de 2004 à 2006 (jugement du 7/12/2009).

2010/62 - Convention avec la Fondation du Patrimoine

La Commune a signé en 2006 avec la Fondation du Patrimoine et l'Association de Sauvegarde du Prêche une convention afin de lancer une campagne de souscription en faveur du Prêche de Pontorson. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de renouveler son adhésion à la Fondation du Patrimoine et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant relatif aux retenues pour frais de gestion soit 3 % du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés, 5 % du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune.

2010/63 - Réclamation dégrèvement redevance assainissement

Le conseil municipal après en avoir délibéré accorde à l'unanimité un dégrèvement à Mr et Mme VIDELOUP pour la partie assainissement correspondant à leur consommation excessive, soit pour 42 M3.

2010/64 - Adhésion à l'association « créations culturelles africaine en Basse Normandie » organisatrice du festival « les Afrikales » et désignation d'un représentant au sein de son conseil d'administration

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adhérer à l'association « créations culturelles africaines en Basse-Normandie » et désigne Christine Alix représentante de la Commune pour siéger au sein de son conseil d'administration.

2010/65 - Aménagement des vestiaires du stade

Vu le projet présenté en commission travaux

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise à l'unanimité le maître d'œuvre à poursuivre les études en cours.

Monsieur Gazengel demande si les vestiaires ne seront utilisés que par le club de football. Monsieur Alix répond qu'ils seront également mis à disposition des scolaires.

Monsieur CACHERA regrette que le montant de la redevance ordures ménagères augmente alors que le service rendu a diminué (déchets verts). Monsieur le Maire répond qu'il regrette la décision prise et qu'il en a fait part à plusieurs reprises en commission et en réunion de la Communauté de communes.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme.

Patrick LARIVIÈRE
Maire de Pontorson,

Le secrétaire de séance,

Les membres du conseil municipal,